



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 21 FEVRIER 2023

Présents : Mmes DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BENARD, BOCOIGNANO, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL, MEYER

Pouvoirs : M. Phillippe DUCLOS donne pouvoir à M. Georges LAIGNEL
Mme Laurence BOURDELLÈS donne pouvoir à Mme Céline DUREUIL-BOULLIER
Mme CARRASCO Nathalie donne pouvoir à M. Christian BENARD

Absents excusés : Mme Ingrid DUPREY, M Olivier MEYER (arrivé à 20h50)

Secrétaire de séance : M. Ludovic LECARDONNEL

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 10 janvier 2023 : 12 pour, sous réserve de 2 corrections :

pour les dépenses d'investissement : il faut remplacer budget 2021 par 2022

pour le choix de l'architecte : le montant s'élève à 45.600€TTC au lieu de 45.597.60€TTC

DELIBERATIONS

1. Autorisation de signer la convention de participation aux frais de fonctionnement de la piscine de Villers-Bocage

M. Le Maire indique la nécessité de signer une convention avec la mairie d'Evrecy afin de participer aux frais de fonctionnement de la piscine de Villers-Bocage dans le cadre de l'accueil des élèves du collège Paul Verlaine d'Evrecy. Le montant s'élève à 5.544 euros pour 2023 et concerne 45 enfants.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

Vote : 12 pour

2. Adhésion de la commune de Mondeville au Sdec Energie

CONSIDERANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1er avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

M le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par 11 voix, approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.

M LANDREIN ne prend pas part au vote

3. Autorisation de solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL pour le financement des travaux du futur Tiers-lieu : bibliothèque, ludothèque, Espace numérique et Espace convivial

Il est demandé au conseil de se prononcer afin d'autoriser M le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR/DSIL, d'un montant de 250.000€ et de signer les documents correspondants pour les dossiers de construction de la future bibliothèque. Le montant sur lequel porte la demande de DETR est de 516 337,70 € HT.

Vote : 12 pour

4. Autorisation de signer la convention de travaux et d'occupation du domaine public routier départemental

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer la convention de travaux et d'occupation du domaine public routier départemental entre le Département du Calvados, la société Créadimm Expansion et la commune de Baron sur Odon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

M. Olivier Meyer arrive à 20h50

Vote : 12 pour, 1 abstention

Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme :	5 rue de la Basse Franconie 64 route de Fontaine
Dépôt de déclaration préalable :	néant
Dépôt de permis de construire :	2 chemin du Moulin Foulon – hangar agricole

La séance est levée à 21h04

Le prochain conseil se tiendra le 14 mars 2023

Le secrétaire de séance
Ludovic LECARDONNEL

Le Maire
Georges LAIGNEL

Affichage
du : 07.03.2023
au :

